



COMMUNE DE LANSAC – GIRONDE

CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER

ENTRE :

Monsieur le Maire de la Commune de LANSAC, ou représenté par (1) M.....Tél :

D'une part

ET (2) M.....Domicilié(e).....Tél :

D'autre part, Représenté par (1) M.....Tél :

Sollicitant l'autorisation d'utiliser la **SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER**, (4) le.....à partir de.....heures

En vue d'organiser (5)

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1°) DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER (3)

- **LA SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER au lieu-dit le GRAND PUY, 4 Route du moulin des Puy** à 33710 LANSAC

2°) CONDITIONS D'UTILISATION

- L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immobiliers et mobiliers.

- Une caution de **1 000 €** sous forme de chèque sera déposée en garantie d'importants dommages (intérieur et extérieur) ;

- Une caution de **500 €** sera demandée en cas de dégradations du bar sur roulettes ;

- Une caution de **500 €** sera demandée pour le ménage imparfait ou pas effectué, le mobilier non rangé, non-respect du règlement et pour les petites dégradations ;

- Une caution de **100 €** sera demandée pour la non- gestion des déchets.

- **30% du prix de la location** en cas de désistement non fondé ou si l'utilisateur n'a pas prévenu 1 mois avant la date de location.

Tarif valable pour les extérieurs également.

- L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés. La période d'occupation de locaux s'étendra (4) du à.....heures
au.....à..... heures.

L'organisateur aura l'obligation de faire respecter :

- **Devra amener des sacs poubelles, de l'essuie-mains, du papier toilettes et des produits de nettoyage car la Municipalité ne les fournit pas.**

- **Vous devrez prévoir de gérer vos déchets en utilisant votre carte pour ouvrir les bornes dédiées à cet effet.**

- **L'INTERDICTION DE FUMER DANS LA SALLE ET DANS L'ENTREE**

- De ne rien accrocher aux murs et plafonds, ni modifier les installations. (Des contrôles seront effectués par le Responsable de la Salle),

- Les détritus et sacs poubelles non fournies seront sortis à l'extérieur dans les poubelles ou bacs réservés à cet effet.

- En cas d'apport de chaises, tables, fleurs ou matériel par l'utilisateur ou le traiteur autres que ceux mis à la disposition par la Commune, ces objets devront être évacués de la salle avant la remise des clés.

-Si vous avez besoins de rester camper (veuillez-vous renseigner à la mairie) **Barbecue, Feux de camps et Feux d'Artifices Interdits.**

3°) TRAITEUR

Le traiteur choisi par l'occupant devra fournir à la Mairie un certificat d'agrément sanitaire pour la préparation des plats cuisinés à l'avance, 3 jours avant la manifestation.

Nom, adresse et N° du Traiteur.....N°

4°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Nombre :

5°) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et de moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

6°) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéroelle a été souscrite leauprès deà.....

7°) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.
En cas de détérioration du matériel, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des dégâts.

8°) CAUTION DE GARANTIE

- Une caution de **1000 €** sous forme de chèque sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie des dommages et pour la réservation.
- Une caution de **500 €** sous forme de chèque sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie de dégradations du bar sur roulettes ;
- Une caution de **500 €** sous forme de chèque sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie pour le ménage non fait ou imparfait et en garantie des interdictions respectées.
- Une caution de **100 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée pour la non- gestion des déchets.
- **30% du prix de la location** en cas de désistement non fondé ou si l'utilisateur n'a pas prévenu 1 mois avant la date de location.

Tarif valable pour les extérieurs également

9°) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à (2).....
Moyennant le règlement de la somme selon le barème, **soit :euros, chèque n°.....**

10°) Le responsable de la salle remettra les clés le vendredi entre 17h à 19h jusqu'au dimanche à 19h.

Attention, s'il y a une location avant, la salle ne pourra être disponible le vendredi qu'à partir de 18h le vendredi.

Fait à Lansac, le.....

L'organisateur Responsable chargé de rendre les clés

M.et Mme

Signatures

Le MAIRE ou son REPRESENTANT

M ou Mme

Signature :

EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone :

* S.A.M. U	15
* Gendarmerie	17
* Pompiers	18

- (1) Eventuellement représenté par M.
- (2) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur – organisateur.
- (3) Désignation succincte des locaux
- (4) Date et heures
- (5) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.